

MARDI 15 OCTOBRE 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire, tenue à 19h, au Pavillon Formtech au 8, rue Lafrenière, à laquelle sont présents:

Monsieur Harold Poisson, maire
Monsieur Éric Bergeron, conseiller
Monsieur Jean-Philippe Bouffard conseiller,
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller
Monsieur Frédéric Champagne, conseiller
Madame Alexandra Champagne, conseillère

Absente : Madame Cynthia St-Pierre, conseillère.

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Harold Poisson. Est également présente Madame Julie Roberge, greffière-trésorière.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

9024-1024

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne, d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

9025-1024

Il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement que la greffière-trésorière soit dispensé de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition du conseiller Frédéric Champagne, appuyée par le conseiller Éric Bergeron, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de septembre 2024 tels que déposés au montant total de 659 664.11\$.

9026-1024

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, greffière-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Julie Roberge, greffière-trésorière

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné.

9027-1024

ADOPTÉE

Résolution de concordance relativement à un emprunt par billet au montant de 338 000\$ qui sera réalisé le 22 octobre 2024.

9028-1024

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Saint-Rosaire souhaite emprunter par billets pour un montant total de 338 000 \$ qui sera réalisé le 22 octobre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
193-1121	338 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence; ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 193-1121, la Municipalité de la paroisse de Saint-Rosaire souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu unanimement.

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 22 octobre 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 avril et le 22 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	11 100 \$	
2026.	11 500 \$	
2027.	12 000 \$	
2028.	12 500 \$	
2029.	13 100 \$	(à payer en 2029)
2029.	277 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 193-1121 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 octobre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

Financement du règlement no 193-1121 – Acceptation de la soumission.

Date d'ouverture :	15 octobre 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	22 octobre 2024
Montant :	338 000 \$		

9029-1024

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Rosaire a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 octobre 2024, au montant de 338 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

11 100 \$	3,65000 %	2025
11 500 \$	3,60000 %	2026
12 000 \$	3,65000 %	2027
12 500 \$	3,70000 %	2028
290 900 \$	3,75000 %	2029

Prix : 98,50900

Coût réel : 4,09909 %

2 - CAISSE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS

11 100 \$	4,16000 %	2025
11 500 \$	4,16000 %	2026
12 000 \$	4,16000 %	2027
12 500 \$	4,16000 %	2028
290 900 \$	4,16000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,16000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

11 100 \$	4,18000 %	2025
11 500 \$	4,18000 %	2026
12 000 \$	4,18000 %	2027
12 500 \$	4,18000 %	2028
290 900 \$	4,18000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,18000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Rosaire accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 22 octobre 2024 au montant de 338 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 193-1121. Ces billets sont émis au prix de 98,50900 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

Dépôt – États comparatifs.

Une copie interne des états comparatifs au 30 septembre 2024 est remise au maire et à chacun des conseillers, tel que prescrit à l'article 176.4 du Code Municipal.

9030-1024

Le Conseil prend acte du dépôt

Reddition de compte – programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Rosaire a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

9031-1024

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Éric Bergeron, appuyée par Alexandra Champagne, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire approuve les dépenses d'un montant de 32 118 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour l'amélioration de chaussée, la protection de routes, l'ajout d'éléments de sécurité pour un montant subventionné de 24 290\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

ADOPTÉE

Autorisation de décaissement final pour travaux au no 2- Contrat avec Groupe Gagné construction.

ATTENDU la résolution no 8945-0624 octroyant le contrat à la compagnie *Groupe Gagné Construction* pour des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable, d'ajout d'une conduite d'égout pluvial et la réfection du 6^e rang ;

9032-1024

ATTENDU la réception du décompte progressif n^o2 d'un montant de 1 672 527.48 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU la recommandation du 1^{er} octobre 2024 de madame Karyne Houde, ingénieure de la firme Services EXP Inc, de procéder au paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement **D'AUTORISER** le paiement de la somme de 1 672 527.48 \$ (taxes incluses) à la compagnie *Groupe Gagné Construction* à même le programme Primeau et le règlement d'emprunt numéro 219-0424 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 28 mai 2024.

ADOPTÉE

Nomination du maire-suppléant (novembre 2024 à avril 2025).

Il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne et appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement que la conseillère Cynthia St-Pierre soit nommée pro-maire de novembre 2024 à avril 2025.

9033-1024

ADOPTÉE

Demande de dérogation mineure au 197, 6^e rang.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Madame Lyne Bergeron au 197, 6e rang ;

9034-1024

CONSIDÉRANT que la demanderesse aimerait agrandir son garage de 20x36 pi (720 pi²) pour une superficie total de 1 300 pi²;

CONSIDÉRANT que le garage existant annexé à la maison est de 26x36 pi. (966 pi²) ;

CONSIDÉRANT que selon notre règlement municipal l'agrandissement ne peut pas dépasser 90 m² (968 pi²) ;

CONSIDÉRANT que la résidence se situe dans la zone C1;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement prévu sera reculé vers le fond du terrain, donc moins visible de la rue ;

CONSIDÉRANT que cette demande n'apporte aucune contrainte pour les résidences avoisinantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne que l'on fasse la recommandation aux Membres du Conseil d'autoriser la demande de dérogation mineure de Madame Lyne Bergeron visant à l'agrandissement du garage résidentiel annexé à la maison pour une superficie totale de 1 300 pi² conditionnellement à ce que le garage demeure un usage résidentiel.

ADOPTÉE

Demande d'aide financière d'Agri-ressources Arthabaska-Érable.

Il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu unanimement qu'un montant de 100\$ soit octroyé au mouvement Agri-Ressources Arthabaska-Érable Inc. qui a pour mission de soutenir toute action visant à déceler et prévenir la détresse psychologique chez les producteurs(trices) agricoles.

9035-1024

ADOPTÉE

Demande d'appui financier – École Sainte-Marie Princeville.

ATTENDU que plusieurs élèves de Saint-Rosaire fréquentent l'école secondaire de Princeville;

9036-1024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu unanimement qu'un appui financier de 100\$ soit acheminé dans le cadre d'une soirée de Noël et d'un gala des mérites qui vise à souligner et à reconnaître la persévérance des jeunes et à les récompenser pour l'excellence de leurs résultats académiques.

ADOPTÉE

Location / achat d'un photocopieur.

CONSIDÉRANT que le contrat de location du photocopieur arrive à échéance en décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu : **9037-1024**

D'autoriser la greffière-trésorière à procéder soit à l'achat ou à la location d'un photocopieur selon l'option la plus avantageuse.

D'autoriser le directeur général à signer le contrat d'achat ou de location.

ADOPTÉE

Levée de la séance.

Le conseiller Éric Bergeron propose, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne de lever la séance à 19h33. **9038-1024**

ADOPTÉE

Harold Poisson,
Maire

Julie Roberge,
Greffière-trésorière